

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC307\_2020-AU  
Reçu le 08/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 307 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).*

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention avec l'organisme de formation WHITI AUDIO.

Cette formation "Réseaux Audio Numériques", dont les bénéficiaires sont M. GUIFFIER et M. GADRAS, se déroulera du 27 au 31 juillet 2020, à Rouillac. Son montant est de 3 628,80 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIL. 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex